



La CFDT en quête de refondation sociale

Sophie Béroud, René Mouriaux

DANS **MOUVEMENTS** 2001/2 n^o14 , PAGES 83 À 89
ÉDITIONS **LA DÉCOUVERTE**

ISSN 1291-6412

ISBN 2-7071-3420-1

DOI 10.3917/mouv.014.0083

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-mouvements-2001-2-page-83?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La CFDT en quête de refondation sociale

Voici une trentaine d'années, la CFDT se voulait nettement à gauche de la CGT. De virages en glissements progressifs, la voici en accompagnatrice de bien des mutations libérales. Les crises internes se sont succédé mais Nicole Notat tient son cap.

Depuis sa transformation en 1964, la CFDT n'a cessé d'étonner par ses changements soudains de ligne. En pointe lors de la grève générale de 1968, elle soutient Alain Poher le centriste en 1969 et, par la suite, les contrats de progrès de Jacques Delors. Un Conseil national tenu en juin 1977 adopte une « plate-forme de revendication et d'objectifs immédiats¹ », document le plus radical que la centrale de Belleville ait jamais retenu et opère, dans la foulée, son recentrage. Désavouée au Congrès de Montpellier en 1995, Nicole Notat est au sommet de sa puissance à Lille.

Le phénomène CFDT donne lieu à des interprétations contradictoires : opportunisme d'un catholicisme social immuable pour Force ouvrière, progressive réalisation d'un syndicalisme réaliste et responsable, hiéroglyphe énigmatique tour à tour séduisant et décevant. Pour le chercheur, face à ce Protée, la démarche d'Aristée demeure la bonne : se saisir de lui, trouver l'unité dans les métamorphoses.

● Continuité, oscillation, amplification notatiste

Ni le continuisme historique ni le discontinuisme ne sont satisfaisants. La métaphore de la spirale irrégulière répond sans doute le mieux au mouvement processuel par lequel les réalités humaines se transforment. La CFDT fournit un bel exemple de mobilité dialectique au cours d'une brève existence. Portée par la dynamique née du Front populaire et de la Résistance en un premier temps, par l'hostilité aux compromissions du MRP pendant la IV^e République, finalement par le refus de la guerre d'Algérie et du paternalisme gaulliste, la minorité CFTC obtient au Congrès de 1964 la déconfectionnalisation de l'organisation. De sa fondation à aujourd'hui, la CFDT traverse quatre grandes phases.

De 1964 à 1977, la centrale déconfectionnalisée se radicalise. Les étapes de ce déplacement sont au nombre de trois. Tout d'abord, l'accord du 10

PAR
SOPHIE BÉROUD
ET RENÉ MOURIAUX*

1 CFDT, *Plate-forme CFDT. Plan et nationalisation*, Montholon Service, 1978.

* Respectivement chercheuse au CURAPP-Amiens et chercheur au CEVIPOF-Paris

2. S. MALLET, *La Nouvelle classe ouvrière*, Seuil, 1969, p.223.

janvier 1966 avec la CGT (FO refuse de signer) tire à gauche l'organisation dont Eugène Descamps aime à déclarer : « nos cadres sont au PSU, nos adhérents au MRP et nos électeurs votent UNR² ». Ensuite, la participation à Mai 68 conduit la jeune centrale à reprendre le mot d'ordre d'autogestion dans la déclaration du 16 du fameux mois. Elle incite des forces extérieures, des maoïstes et des trotskistes, à rejoindre la CFDT. Enfin, l'unité d'action avec la CGT est rétablie par l'accord de décembre 1970, après que le 35^e Congrès eut procédé à l'entrée dans le socialisme autogestionnaire. Cette microphase culmine avec la plate-forme de 1977 que nous avons déjà évoquée.

L'élan qui anime la CFDT n'est cependant pas unanime. Des contre-tendances agissent. Il est nécessaire d'en indiquer trois. La réforme des structures de 1970 conduite sous la responsabilité d'Edmond Maire, critiquée ouvertement par Jacques Julliard, inquiétant Eugène Descamps qui, sur le départ, ne s'estime pas en droit de s'y opposer, autonomise la direction confédérale. Pierre Héritier sera victime en 1988 des dispositions qui permettent à la direction sortante de s'autoreproduire. En 1972, la CFDT

refuse de s'engager dans le soutien au programme commun de gouvernement et, en 1973, lance le thème de l'Union des forces populaires. Dernier acte, le Congrès de 1976 où la charge est menée contre les gauchistes, contre les « coucoucs ».

La rupture de l'union de la gauche fournit l'occasion à Edmond Maire d'opérer le recentrage qui s'étend de 1977 à 1988. Le Congrès de Brest (1979) trace les nouvelles perspectives : refus du « tout politique »,

La rupture de l'union de la gauche fournit l'occasion à Edmond Maire d'opérer le recentrage qui s'étend de 1977 à 1988.

réhabilitation de la négociation, action décentralisée, unité d'action à plusieurs vitesses. L'arrivée de la gauche au pouvoir et le repositionnement à gauche de la CGT incitent la centrale à appuyer une politique de rigueur, sous l'égide du partage du travail. L'entreprise et le marché sont réhabilités. En 1985, Edmond Maire qualifie la grève de « vieille mythologie syndicale ». Propos qu'il concrétise l'année suivante en désavouant la grève des cheminots. Au dernier moment, la CFDT prend part à la manifestation de protestation contre la mort de Malik Oussékime. Durant cette période, la CFDT perd de nombreux adhérents parce qu'elle apparaît comme un « syndicat gouvernemental ».

L'année 1986 ouvre une nouvelle période, celle de la recomposition syndicale. L'idée de réunir toutes les forces réformistes est avancée par la FEN. La CFDT y adhère. À cette fin, il convient d'éradiquer dans chacune des composantes ceux et celles qui s'y opposent. Jean Kaspar, élu secrétaire général en 1988, procède ainsi à l'expulsion des trublions à la Poste, où ils forment SUD-PTT, et dans la santé, ce qui donne naissance au CRC. Le successeur d'Edmond Maire conduit une action pragmatique et parvient à stabiliser les effectifs, qui ont fondu de moitié de 1977 à 1988. Jugé trop timoré, il est écarté de la direction en cours de mandat, juste après sa

réélection lors du Congrès de Paris en 1992. Nicole Notat prend les rênes du pouvoir. Effectué à la veille des élections prud'homales, son passage en force ne suscite pas de réaction mais elle est sanctionnée lors des assises de 1995, où pour la première fois dans l'histoire de la centrale, le *quitus* est refusé à la direction sortante.

Le revers de 1995 n'empêche pas Nicole Notat d'imprimer à la CFDT des choix encore plus nets. En 1995, elle dénonce l'archaïsme du mouvement social. Prenant acte de l'impossibilité de réussir la recomposition envisagée en 1986 – la FEN y a perdu son unité, son hégémonie et FO a opté depuis 1989 pour une ligne contestataire –, elle entend faire de la CFDT l'interlocuteur privilégié du patronat et du gouvernement. Le mouvement des chômeurs en 1997 est tourné en dérision. Avec habileté, elle saisit la main tendue par la CGT et rétablit complètement son autorité au Congrès de Lille (1999). En 2000, elle fait cavalier seul sur l'UNEDIC et pour modérer les réticences internes reprend une position unitaire sur les retraites complémentaires.

● Les orientations principales

Le soutien apporté au plan Juppé lors de l'automne 1995, puis l'accession à la présidence de la CNAM en juin 1996, aux dépens de FO, sont apparus comme autant d'actes venant concrétiser une ligne générale élaborée au cours des années quatre-vingt. De l'approbation de la réforme de la Sécurité sociale préconisée par un gouvernement de droite au terrain d'entente trouvé avec le MEDEF sur les nécessaires sanctions pour favoriser le retour à l'emploi des chômeurs, les principales orientations sont maintenues, se révélant sous des aspects complémentaires en fonction des enjeux de l'actualité. En dépit d'une méfiance première face à l'annonce gouvernementale d'une intervention législative pour le passage aux 35 heures, la CFDT trouve finalement à se satisfaire des flous laissés par les deux lois Aubry. Le lancement de la « refondation sociale » par l'assemblée générale du MEDEF le 18 janvier 2000 est vu comme une « chance pour structurer de façon durable des relations professionnelles dignes de ce nom³ ».

Bien qu'elle soit, *in fine*, le résultat d'une action gouvernementale, la réduction du temps de travail à 35 heures peut être présentée par la CFDT comme une victoire du syndicalisme qu'elle promeut. L'ancienneté de la revendication au sein de l'organisation autorise les dirigeants de la centrale à s'attribuer une apparente cohérence d'ensemble : c'est bien la même confédération qui vote en mars 1995, lors du Congrès de Montpellier, un amendement favorable à une « loi-cadre [...] pour aboutir progressivement aux 32 heures hebdomadaires » et qui ratifie l'accord national interprofessionnel du 31 octobre 1995, avant de s'investir dans le dispositif mis en place par la loi Robien du 11 juin 1996. Face aux prétentions du gouvernement Jospin, le discours cédétiste demeure cependant inchangé : la négociation est préférée à l'intervention législative, la nécessaire création d'emplois peut s'échanger contre l'introduction d'une dose de flexibilité ou l'annualisation du temps de travail. Avant même que le contenu de la

3. « Repenser le dialogue social », *La Revue de la CFDT*, mars 2000, n°29, éditorial de Florence Lugnier, p.2.

deuxième loi Aubry ne soit connu, la secrétaire générale insiste pour que la conclusion d'un accord RTT se traduise, pour les entreprises ayant négocié, par une diminution effective du coût du travail et se prononce, à l'instar du MEDEF, pour une indispensable période de transition, après le 1^{er} janvier 2000 (*Les Échos*, 22 avril 1999).

La réalité des accords d'entreprise n'est cependant pas sans susciter des divergences d'appréciations, en interne. Dans un même groupe, des sections s'opposent les unes aux autres ou s'insurgent contre les décisions prises au niveau fédéral. En avril 1999, une crise est ouverte au sein de la CFDT-Renault en raison de l'hostilité de sept sections syndicales sur dix à la ratification de l'accord RTT : le délégué central du groupe, Daniel Richter, est démis de ses mandats. Le 14 septembre, le conseil du SYCOPA (commerce parisien) réagit à la décision de la fédération des services de ratifier la nouvelle convention collective des grands magasins en dépit des mobilisations menées dans le secteur, et vote à 86% pour la tenue d'un congrès de désaffiliation de la CFDT. Enfin, chez Michelin, dernière grande entreprise à négocier son passage aux 35 heures à l'automne 2000, et alors qu'aucune organisation syndicale n'a approuvé un projet d'accord généralisant le travail de nuit le samedi, la fédération de Jacques Khelifi décide de soutenir un référendum d'initiative patronale pour consulter les salariés.

Le 28 février 2000, le protocole d'accord cadre proposé par Émile Zuccarelli pour les trois fonctions publiques reçoit l'approbation de la seule CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU et UNSA refusant de signer. Le ministère ayant conditionné la mise en œuvre de son texte à l'approbation majoritaire des organisations syndicales, le constat d'échec s'impose. Il irrite Nicole Notat qui précise sur Europe 1 qu'« il n'est écrit nulle part qu'un accord n'est valide que s'il est majoritaire ».

Cet épisode, ainsi que les dispositions établies par la seconde loi Aubry quant à l'attribution des aides de l'État incitent la centrale de Belleville à formuler des propositions, lors d'une conférence de presse le 3 mai 2000, sur la question de la représentativité. Le principe des accords majoritaires (un ou plusieurs syndicats représentant au moins 50% des salariés) est alors retenu ainsi que l'idée d'organiser de façon simultanée les élections professionnelles pour toutes les entreprises d'une même branche. Outre ces deux suggestions, déjà défendues par la CGT, la CFDT en appelle à l'ouverture des scrutins électoraux, réduits à un seul tour, à toutes les organisations légalement constituées. Originale, cette perspective conduirait à supprimer les listes sans étiquette, à étendre le monopole syndical sur le champ professionnel. Derrière la volonté de « refonder » la légitimité des partenaires sociaux, se profile aussi, sans nul doute, l'idéal d'une organisation hégémonique.

Les propositions de la CFDT sur la représentativité syndicale – qu'elle ne cherchera d'ailleurs pas à appliquer dans le cadre des négociations sur l'UNEDIC, les estimant encore inactuelles – ne sont pas séparables d'une réflexion globale sur le rôle du syndicalisme dans un environnement socio-économique présenté comme profondément bouleversé. La quatrième résolution du Congrès de Lille, portant sur la mondialisation, s'ef-

forçait d'en pointer les aspects positifs. Dans un colloque organisé en octobre 1999 par la confédération et intitulé « Les transformations du capitalisme et les leviers de l'action syndicale », la même thématique est reprise⁴. L'intensification des échanges, l'emprise grandissante du capitalisme financier ne doivent pas être appréhendés de façon fataliste : les changements opérés dans le rapport salarial offrent bien la possibilité d'envisager de nouveaux droits, de songer à de nouvelles formes de régulation économique et de redéfinir concrètement les modalités de l'intervention étatique. L'effort de modernisation des garanties collectives, dans la mesure où il est jugé « sans précédent », nécessite que des acquis liés à la période du « compromis fordiste », devenus obsolètes, soient abandonnés.

Si la recherche d'un « nouveau contrat social », produit de la négociation collective, constitue depuis le milieu des années quatre-vingt le socle théorique du syndicalisme cédétiste⁵, la stratégie affichée par le MEDEF contraint la direction de la centrale à préciser, voire à compléter, ses orientations. L'ouverture de huit chantiers de négociation avec le patronat est interprétée comme la volonté de conférer un nouveau souffle aux relations contractuelles, hors de toute initiative du politique. Dès mai 2000, la CFDT approuve le projet de convention UNEDIC et la philosophie du CARE ; Nicole Notat expliquant même, sur France 2, que le patronat n'a pas hésité à pratiquer un « hold-up » sur des revendications depuis longtemps défendues par sa confédération. Durant l'été 2000, la contestation du refus d'agrément de la part du ministère du travail est menée en symbiose avec le MEDEF. La décision de Martine Aubry se voit vivement condamnée au nom de la liberté des partenaires sociaux à négocier de façon autonome.

Invité à s'exprimer lors de l'université d'été du PS en septembre 2000, Jean-Marie Toullisse nuance quelque peu cette défense unilatérale des vertus de la « société civile ». Si l'État, reconnaît-il, « est obligatoirement et légitimement un acteur central dans la redéfinition des éléments constitutifs d'un nouveau contrat social », il doit aussi accepter que des « corps intermédiaires », qui auraient toute leur place entre l'État et le marché, produisent conjointement des normes et des règles. Le « modèle social européen », issu du protocole social de Maastricht, est invoqué comme un exemple du « respect des règles du jeu entre la loi et contrat ». Lors d'un deuxième colloque tenu le 21 novembre 2000, sur le thème « libéralisme ou étatismes : sommes-nous condamnés à choisir ? », la tonalité se veut identique. À la gauche française, explique Nicole Notat dans son propos conclusif, de rompre avec une conception tutélaire de l'État et au patronat, dont l'hostilité aux 35 heures n'est pas oubliée, d'assumer pleinement la réciprocité qu'implique le contrat collectif. Ni libéralisme, ni étatismes : la CFDT de la troisième voie n'hésite pas à réclamer des institutions politiques, là où elles demeurent

Nicole Notat expliquant même, sur France 2, que le patronat n'a pas hésité à pratiquer un « hold-up » sur des revendications depuis longtemps défendues par sa confédération.

4. Les principales contributions de ce colloque sont publiées in « Nouveau capitalisme et action syndicale », *La Revue de la CFDT*, décembre 1999, n°26.

5. J. BELLEVILLE, *L'avenir a changé*, Syros, 1985.

embryonnaires, comme dans l'Union européenne, ni à se prononcer pour la mise en place d'organismes de régulation internationaux, telle l'OMC. À l'opposé, et de façon paradoxale, elle condamne avec fermeté des mouvements collectifs, à ses yeux par trop revendicatifs, à l'image d'ATTAC et de la Confédération paysanne.

● Rencontres et circonstances

La CFDT a ses pentes, ses tropismes. Était-il toujours inéluctable qu'elle s'engage si avant dans la coopération avec le CNPF puis le MEDEF ? Pour achever de comprendre Protée dans ses métaphores contemporaines, il convient d'interroger le contexte, ce que certains politistes appelleraient la structure d'opportunité présente, la conjoncture politique et l'équilibre interne de la centrale.

Depuis juin 1997, la France est entrée dans une seconde expérience de cohabitation. Affaibli par l'échec de la dissolution et par la suspicion qui entoure la gestion de la ville de Paris, dont il fut le maire, et le RPR qu'il préside, Jacques Chirac est incité à agir de manière à mettre en évidence

la dangerosité ou l'immobilisme du gouvernement et, tout en appuyant le MEDEF, à se présenter en défenseur du social. De son côté, Lionel Jospin est confronté au défi tel qu'il le conçoit de se poser en gestionnaire loyal de l'intérêt collectif et cependant de conserver la renommée d'homme de gauche. L'emboîtement des deux stratégies aboutit à laisser au patronat une vaste marge de manœuvre mais en raison des échéances électorales, le gouvernement est contraint à durcir le ton. La CFDT estime que son orientation de coopération avec le MEDEF est aidée par la rivalité des cohabitationnistes.

*Après avoir tenté de
« prendre sur la gauche »
la CGT, la confédération
s'installe au centre et
développe une conception
du syndicalisme comme
porteur de l'intérêt général.*

Tout réveil de la gauche critique est vécu comme un danger. Sur l'UNEDIC, la résistance de Martine Aubry indispose. L'ancien secrétaire général, Edmond Maire, toujours mobilisable pour favoriser le modérantisme social, trempe sa plume dans le vinaigre : « Je suis profondément choqué par l'attitude de Martine Aubry. [...] Elle mène une guerre ouverte contre le patronat [...]. En accord avec Lionel Jospin, elle conduit une politique d'étouffement de la société civile et de ses acteurs sociaux [...]. Martine Aubry apparaît maintenant comme un des acteurs majeurs de la régression culturelle de la gauche, une gauche autoritaire qui remet en selle un État jacobin » (*Libération*, 9 octobre 2000). Une telle violence discursive traduit la peur de voir mise en échec la stratégie de la CFDT.

Les positionnements en faveur des fonds d'épargne salariale ou sur le PARE sont aussi rendus possibles par le manque d'écho rencontré par la contestation interne. Largement défaite lors du Congrès de Lille, l'opposition regroupée dans l'association « Tous ensemble » a mis fin à son existence structurée dès janvier 1999. La victoire sans partage de la direction

notatiste, qui s'est traduite par la non accession du candidat, pourtant modéré, de la fédération des finances au bureau national, favorise une reprise en main graduelle des secteurs critiques. Isolés après le changement de majorité au sein de l'URI Basse-Normandie, la FGTE et l'URI Auvergne se maintiennent dans un isolement défensif, peu propice à la contre-offensive idéologique. Ni l'appui de la centrale au candidat du MEDEF, Jacques Dermagne, lors de l'élection du président du Conseil économique et social le 28 septembre 1999, ni l'approbation de l'actionnariat salarié n'occasionnent de secousses assez importantes pour réenclencher une dynamique contestataire. Par contre, l'alignement sur les propositions du MEDEF lors des négociations UNEDIC, puis la conférence de presse commune donnée par Ernest-Antoine Seillière et Michel Jalmain, au siège de l'organisation patronale, le 24 juillet 2000, provoquent quelques remous et craquements. Des lettres de fédérations ou d'unions territoriales, à l'exemple de celle envoyée par Hacuitex, font part d'interrogations exprimées à la base. Une session extraordinaire du Bureau national est convoquée le 23 août 2000. Le rejet d'une éventuelle étatisation de l'assurance-chômage se voit réaffirmé avec force ; les risques de refroidissement des relations syndicales, notamment avec la CGT, énoncés avec lucidité. Le Bureau national n'en apporte pas moins son soutien total aux choix qui ont été faits. Dès septembre, un réseau « CFDT à gauche » est constitué en Loire-Atlantique par une centaine de militants. La fédération de l'ANPE, oppositionnelle de longue date, choisit pour sa part l'autonomie. Un peu partout, des départs se produisent, sans venir entacher l'image publique d'une confédération qui déclare dix années de progression consécutive, avec un nombre d'adhérents dépassant les 800 000 et émanant, à un peu plus de 50%, du secteur privé.

Passionnant à décrypter dans ses ressorts idéologiques et stratégiques, le cheminement de la CFDT trouve son unité dans la recherche de la modernité et de l'hégémonie. Après avoir tenté de « prendre sur la gauche » la CGT, la confédération s'installe au centre et développe une conception du syndicalisme comme porteur de l'intérêt général. Celui-ci s'exprime davantage par le contrat que par la loi. Optant pour les fonds de pension, le PARE, l'impôt négatif, la centrale de Nicole Notat flirte avec le libéralisme. Des sécessions se produisent, SUD-Rail, SYCOPA, CFDT-ANPE. Qu'importe. Le départ des opposants conforte la ligne majoritaire et si l'on nous permet le néologisme, la centrale est entrée dans le notatisme absolu. ●